



Frais d'état des lieux sortie d'appart

Par **titange92**, le **12/03/2013** à **12:40**

Bonjour,

J'ai un petit soucis en ce moment avec mon agence qui je demande 150€ de frais de dossier pour l'état des lieux. C'est un cas un peu compliqué car je quitte une colocation à 3 ou les 2 autres personnes restent dans l'appartement.

Aucun frais d'huissier n'est engagé c'est l'agence qui me demande cette somme. Est-ce que c'est légal sachant que rien n'est écrit dans le bail non plus ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **titange92**, le **12/03/2013** à **14:24**

J'ai eu ma réponse sur un autre forum, pour ceux qui se poseraient la question c'est effectivement illégal.